

1 SENTIER DE LA MOTTE CASTRALE

1,5 km 30 mn



Trésors naturels...

Le point d'observation autour et en haut de la motte castrale est très appréciable. On y découvre la Glaisière de Nesles, le Mont Herquelingue, la forêt d'Hardelot ainsi que La Manche.

L'ancien **glaisière** carrière d'argile qui alimentait la tuilerie de Dainville jusqu'au début des années 1980, a été aménagé en plan d'eau devenu riche écologiquement pour les oiseaux et papaviers et un sentier au moulin restauré.

1. Campagne bouloinnaise
- 2 & 3. Au pied de la Motte Castrale.

Pour la petite histoire

La Motte Castrale est un ouvrage de défense médiéval ancien, composé d'un remoussement important de terre apportée, de forme circulaire. Edifiée au X^e siècle, la Motte Castrale de Nesles est l'un des plus beaux exemples du genre dans le Nord-Pas-de-Calais.



Commune de départ : Nesles

Stationnement et accès au sentier :
Parking de la glaisière, rue de l'église à Nesles 1

Coordonnées GPS :
Latitude : 50.6247817 - Longitude : 1.6543862



Infos pratiques :
Communauté d'agglomération du Boulonnais
1, boulevard du bassin Napoléon - BP 755 - 62321 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél. : 00 33(0)3 21 10 36 30
www.tourisme-boulonnais.fr/balade



Balades et Randonnées pédestres

Le Boulonnais

naturellement!

Sentier de la Motte Castrale

1

Départ Nesles

1,5 km
Niveau facile



Descriptif du parcours

Départ sur le parking de la glaisière de Nesles, à côté de la Mairie.

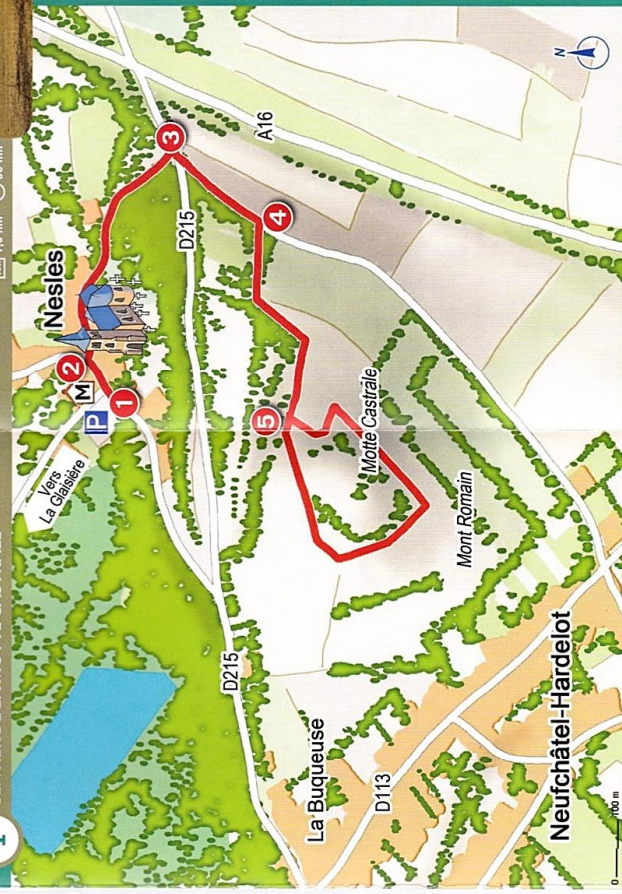
1. Sortir du parking et se diriger vers l'église.
2. Passer ensuite le long du cimetière et prendre le sentier en terre qui monte (180 m). Attention : tronçon commun avec le sentier VTT.
3. Traverser la D215 et suivre le sentier en face.
4. Prendre ensuite à droite en longeant les haies, en face de la motte castrale. Suivre le chemin inverse.



1. La ferme des Parpailots
2. Pré
3. Bais sauvages.

1 SENTIER DE LA MOTTE CASTRALE

1,5 km 30 mn



Balisage :
Panneau directionnel en bois



Équipement nécessaire :
Chaussures de marche et paire de jumelles.

- Ne quittez pas les sentiers balisés et protégez les sites, les monuments des agriculteurs et des forêts.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement, emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation ainsi que les arrangements en bordure du circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (travaux...), suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.

SERVICES DE PROXIMITÉ :

Mairie de Nesles

Rue de l'église
Tél. : 00 33(0)3 21 183 91 66

- Les fermes de Parpailots
Ferme de la Haye
Chemin du long pré - Nesles
Tél. : 00 33(0)3 21 32 28 22

Commerces à l'entrée
du village

